

Date de la séance

Le 29 juin 2023

Date de convocation

Le 21 juin 2023

Date de publication

Le 21 juin 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	22
Procurations	8
Excusé	0
Absents	4

N° 2023-06-35

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT
DU BUDGET 2022
DU CINEMA LES
DEUX SCENES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le jeudi 29 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM à Hervé CAMARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Laurent RICHARD

Eric MARTIN à Vincent GAY

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Karine DUBOIS

Absents : Damien GUIBOUT, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Nathalie CAHUZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L 1612-12, L 2121-29, L 2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'excédent de fonctionnement 2022 du budget du Cinéma les Deux Scènes, soit 28 630,08 €, arrêté après approbation ce jour du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2022 au budget 2023 ;

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget 2022 est clôturée avec un excédent de 1 693,99 €

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 juin 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Yves DEKEYREL) :

⇒ **PREND ACTE** des résultats du budget du Cinéma les Deux Scènes 2022 suivants :

a)	Excédent de fonctionnement 2022.....	28 630,08 €
b)	Excédent d'investissement 2022.....	1 693,99 €
c)	Solde négatif des restes à réaliser 2022 (recettes – dépenses).....	- 264,60 €
d)	Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire).....	264,60 €
e)	Affectation complémentaire à l'investissement (part facultative).....	3 790,01 €

⇒ **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante des résultats de la section de fonctionnement du budget 2022 du Cinéma les Deux Scènes :

• affectation à l'investissement (recette d'investissement article 1068) (d+e)	4 054,61 €
• report en fonctionnement (recette de fonctionnement chapitre 002) (a-(d+e))	24 575,47 €

Le Président
Patrick DOISEL



Pour copie conforme,

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| • Mise en ligne de l'acte le | ...12../...07../2023 |
| • Document rendu exécutoire le | ...12../...07../2023 |